



REPUBLIQUE FRANCAISE

## METROPOLE DU GRAND PARIS

### SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2020

#### **CM2020/12/01/42-25 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS A L'ASSOCIATION « CLUSTER EAU-MILIEUX-SOLS ILE-DE-FRANCE »**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 25 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

#### **LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5219-1, L. 2121-33 et L. 2224-34,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** la délibération CM2017/08/12/12 du Conseil métropolitain relative à la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager »,

**Vu** la délibération CM2017/10/19/02 du Conseil métropolitain relative à la stratégie Nature de la Métropole,

**Vu** la délibération CM2018/11/12/13 du Conseil métropolitain portant adoption du Plan climat air énergie métropolitain,

**Vu** la délibération CM2019/12/04/22 approuvant la synthèse de l'atlas de la biodiversité métropolitaine et les premières orientations du plan biodiversité métropolitaine,

**Vu** les statuts de l'association "Cluster eau-milieux-sols Ile-de-France",

**Vu** la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2020 du Conseil de la Métropole du Grand Paris approuvant l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'association « Cluster eau-milieux-sols Ile-de-France »,

**Vu** les résultats du scrutin,

**Considérant** la compétence de la Métropole en matière de valorisation du patrimoine naturel et paysager, de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie,

**Considérant** la compétence de la Métropole en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

**Considérant** les enjeux de préservation, de valorisation et de développement des espaces naturels, paysagers et d'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain,

**Considérant** la stratégie Nature de la Métropole, approuvée le 19 octobre 2017, et le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), adopté le 12 novembre 2018, visant notamment à promouvoir une Métropole verte exemplaire et attractive, notamment via l'innovation, et à redonner une place à la nature et à l'eau dans ville,

**Considérant** que la Métropole du Grand Paris doit désigner un représentant pour siéger dans les instances de l'association Cluster eau-milieux-sols,

**Considérant** qu'en application de l'article L. 2121 -21 du code général des collectivités territoriales, les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DESIGNE** en qualité de représentants de la Métropole du Grand Paris au sein des instances de l'association « Cluster eau-milieux-sols Ile-de-France » :

- En qualité de représentant titulaire : Gilles MENTRE
- En qualité de représentant suppléant :

**DIT** que cette désignation sera notifiée à l'association « Cluster eau-milieux-sols Ile-de-France » et aux conseillers métropolitains.

#### **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la  
métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison